

**KBC Bank**  
Société anonyme  
Avenue du Port 2 - 1080 Bruxelles  
TVA BE 0462.920.226, RPM Bruxelles

Rapport de l'**Assemblée générale annuelle** des actionnaires qui s'est tenue le  
mercredi **24 avril 2019** à l'avenue du Port 2 à 1080 Bruxelles

## **PROCÈS-VERBAL**

L'assemblée débute à 11 heures sous la présidence de monsieur Thomas Leysen, Président du Conseil d'administration.

Avec l'accord de l'Assemblée, le président nomme Monsieur Johan Tyteca, Secrétaire du Conseil d'administration, comme secrétaire/scrutateur de l'Assemblée générale.

Le Président et le Secrétaire forment ensemble le Bureau de l'Assemblée. Comme il n'y a que deux actionnaires, l'élection de deux scrutateurs n'est pas nécessaire.

---

Conformément à l'article 533 du Code des sociétés, les actionnaires et le commissaire ont été convoqués par lettre ordinaire le 29 mars 2019.

Les administrateurs ont été convoqués le 29 mars 2019 par un moyen de communication électronique que la société utilise, avec l'accord du Conseil d'administration, pour l'envoi de documents à ses administrateurs.

L'ordre du jour et les documents à présenter à l'Assemblée figuraient dans les convocations susmentionnées.

---

Ont été déposés au bureau:

1. Les preuves de la publication des convocations des détenteurs d'obligations, avec les points à l'ordre du jour renfermant les propositions de décision:
  - au Moniteur belge, dans le Standaard et dans Le Soir du 29 mars 2019
  - sur le site Internet d'Euronext Amsterdam
2. Le texte de la convocation du 29 mars 2019 adressée aux actionnaires, aux administrateurs et au commissaire.

Le président constate que, d'après la liste des présences, les deux actionnaires de KBC Bank, détenant un total de 915.228.482 actions, c'est-à-dire la totalité des actions émises par la société, sont représentés.

Le président communique également qu'en vertu de l'A.R. du 27 novembre 1973 portant réglementation des informations économiques et financières à fournir aux conseils d'entreprise, les informations annuelles exigées ont été communiquées au Conseil d'entreprise le 15 avril 2019 par la direction.

L'Assemblée a été convoquée pour débattre de l'ordre du jour suivant:

1. Prise de connaissance du rapport annuel combiné du Conseil d'administration de KBC Bank SA sur les comptes annuels non consolidés et consolidés relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2018.
2. Prise de connaissance des rapports du commissaire sur les comptes annuels consolidés et non consolidés de KBC Bank SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2018.
3. Prise de connaissance des comptes annuels consolidés de KBC Bank SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2018.
4. Proposition d'approbation des comptes annuels non consolidés de KBC Bank SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2018.
5. Proposition d'approbation de la proposition d'affectation des bénéfices de KBC Bank SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2018, à savoir : 906 076 197,18 EUR en tant que dividende brut, soit un dividende brut de 0,99 EUR par action, et 18 163 870,04 EUR en tant que prime bénéficiaire catégorisée pour les travailleurs.
6. Proposition de donner décharge aux administrateurs de KBC Bank SA pour leur mandat exercé pendant l'exercice 2018.
7. Proposition de donner décharge au commissaire de KBC Bank SA pour son mandat exercé pendant l'exercice 2018.

8. À la demande du commissaire et sur avis favorable du Comité d'audit, proposition de majorer les honoraires du commissaire pour l'exercice 2018 en les portant à 2 301 542 EUR.
9. Conformément à la recommandation du Comité d'audit et sur proposition du Conseil d'entreprise, proposition de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers Réviseurs d'entreprises SCRL («PwC») en tant que commissaire pour le délai légal de trois ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2022. PwC a désigné Monsieur Gregory Joos et Monsieur Roland Jeanquart en tant que représentants.

Proposition de fixer les honoraires du commissaire à 1 924 000 EUR par an, montant à indexer chaque année sur la base de l'indice des prix à la consommation, avec une augmentation maximale de 2% par an.

#### 10. Nominations statutaires

- a. Proposition de nommer définitivement au poste d'administrateur Madame Vladimira Papirnik, cooptée par le Conseil d'administration le jeudi 20 décembre 2018, pour une période de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2023.
- b. Proposition de nommer définitivement au poste d'administrateur Madame Julia Kiraly, cooptée par le Conseil d'administration le jeudi 20 décembre 2018, pour une période de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2023.
- c. Proposition de renommer M. Franky Depickere comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2023.
- d. Proposition de renommer M. Thomas Leysen comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2023.

#### 11. Tour de table

Le président passe ensuite à l'examen des points à l'ordre du jour.

#### **1. Prise de connaissance du rapport annuel combiné du Conseil d'administration de KBC Bank SA sur les comptes annuels non consolidés et consolidés relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2018.**

À l'invitation du Conseil d'administration, le président fait un compte rendu des activités de l'exercice 2018, telles qu'elles sont résumées dans le rapport annuel combiné du Conseil d'administration sur les comptes annuels consolidés et non consolidés.

L'Assemblée générale prend connaissance de ce rapport annuel.

**2. Prise de connaissance des rapports du commissaire sur les comptes annuels consolidés et non consolidés de KBC Bank SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2018.**

L'Assemblée générale prend connaissance des rapports de contrôle du commissaire sur les comptes annuels consolidés et non consolidés de KBC Bank SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018.

**3. Prise de connaissance des comptes annuels consolidés de KBC Bank SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2018.**

L'Assemblée générale prend connaissance des comptes annuels consolidés relatifs à l'exercice 2018, tels qu'approuvés par le Conseil d'administration.

**4. Proposition d'approbation des comptes annuels non consolidés de KBC Bank SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2018.**

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité des voix les comptes annuels non consolidés au 31 décembre 2018 sous la forme présentée par le Conseil d'administration.

**5. Proposition d'approbation de la proposition d'affectation des bénéfices de KBC Bank SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2018, à savoir : 906 076 197,18 EUR en tant que dividende brut, soit un dividende brut de 0,99 EUR par action, et 18 163 870,04 EUR en tant que prime bénéficiaire catégorisée pour les travailleurs.**

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité des voix l'affectation des bénéfices proposée, telle qu'elle figure dans les comptes annuels non consolidés, à savoir : 906 076 197,18 EUR en tant que dividende brut, soit un dividende brut de 0,99 EUR par action, et 18 163 870,04 EUR en tant que prime bénéficiaire catégorisée pour les travailleurs.

**6. Proposition de donner décharge aux administrateurs de KBC Bank SA pour leur mandat exercé pendant l'exercice 2018.**

L'Assemblée générale donne décharge aux administrateurs à l'unanimité des voix.

**7. Proposition de donner décharge au commissaire de KBC Bank SA pour son mandat exercé pendant l'exercice 2018.**

Par scrutin séparé, l'Assemblée générale donne décharge au commissaire à l'unanimité des voix.

**8. À la demande du commissaire et sur avis favorable du Comité d'audit, proposition de majorer les honoraires du commissaire pour l'exercice 2018 en les portant à 2 301 542 EUR.**

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité des voix la majoration des honoraires du commissaire pour l'exercice 2018 pour les porter à 2 301 542 EUR.

**9. Conformément à la recommandation du Comité d'audit et sur proposition du Conseil d'entreprise, proposition de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers Réviseurs d'entreprises SCRL («PwC») en tant que commissaire pour le délai légal de trois ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2022. PwC a désigné Monsieur Gregory Joos et Monsieur Roland Jeanquart en tant que représentants.**

**Proposition de fixer les honoraires du commissaire à 1 924 000 EUR par an, montant à indexer chaque année sur la base de l'indice des prix à la consommation, avec une augmentation maximale de 2% par an.**

Par scrutin séparé, il est décidé à l'unanimité de

- renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers Réviseurs d'entreprises SCRL («PwC») en tant que commissaire pour le délai légal de trois ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2022. L'Assemblée générale prend connaissance de la désignation par PwC de Messieurs Gregory Joos et Roland Jeanquart en tant que représentants.
- fixer les honoraires du commissaire à 1 924 000 EUR par an, montant à indexer chaque année sur la base de l'indice des prix à la consommation, avec une augmentation maximale de 2% par an.

**10. Nominations statutaires**

- a. Par vote séparé, il est décidé à l'unanimité des voix de nommer définitivement au poste d'administrateur Madame Vladimira Papirnik, cooptée par le Conseil d'administration le jeudi 20 décembre 2018, pour une période de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2023.
- b. Par vote séparé, il est décidé à l'unanimité des voix de nommer définitivement au poste d'administrateur Madame Julia Kiraly, cooptée par le Conseil d'administration le jeudi 20 décembre 2018,

pour une période de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2023.

- c. Par vote séparé il est décidé à l'unanimité des voix de reconduire Monsieur Franky Depickere dans ses fonctions d'administrateur pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2023.
- d. Par vote séparé, il est décidé à l'unanimité des voix de reconduire Monsieur Thomas Leysen dans ses fonctions d'administrateur pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2023.

## **11. Tour de table**

Aucune nouvelle remarque n'a été formulée.

Il en est dressé procès-verbal.

Après lecture et acceptation du présent procès-verbal, ont signé les membres du bureau et les actionnaires.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, l'Assemblée générale s'achève à 11h15.

Le Secrétaire

Le Président

KBC Assurances SA KBC Groupe SA